

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2024-119**

**Objet : N°2023.06 – Marchés publics de maîtrise d’œuvre pour la valorisation du château de Chazey-sur-Ain et de son parc – 4 lots**

**Lot n°1** : Réaménagement paysager du parc historique et valorisation scénographique - Reconsultation

**Lot n°2** : Aménagement muséographique et scénographique du château, du parc et du bâtiment d’accueil - Reconsultation

**Lot n°4** : Mission Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC) du projet global du Château de Chazey-sur-Ain (scénographie, parc, bâtiment d’accueil)

**Attribution**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d’exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération n°2023-141 en date du 6 juillet 2023 portant désignation des membres de la Commission d’Appel d’Offres ad hoc concernant le choix de la maîtrise d’œuvre pour la restauration du Château de Chazey-sur-Ain et de son parc ;

VU les décisions n°2024-047 du 2 mai 2024 et n°2024-095 du 25 septembre 2024, portant abandon de procédure, du lot n°1 et n°2 en application des dispositions prévues aux articles R.2185.1 et R.2185-2 du Code de la Commande Publique pour modification du cahier des charges et lancement d’une nouvelle consultation ;

CONSIDERANT que la consultation décomposée en trois lots, lancée en procédure formalisée avec négociation, le 14 juin 2024 par avis d’appel public à la concurrence sur le profil acheteur de la Communauté de communes de la Plaine de l’Ain, [Marchespublics.ain.fr](http://Marchespublics.ain.fr), au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal de l’Union Européenne (JOUE), concernant plusieurs missions de maîtrise d’œuvre pour la valorisation du château de Chazey, concernant la phase candidature, a permis de recevoir treize candidatures dont neuf pour le lot n°1, trois pour le lot n°2 et une pour le lot n°3 ;

VU la décision rendue par la Commission d'Appel d'Offres ad hoc, lors de sa séance en date du 17 septembre 2024 de retenir, en phase candidature, les candidats admis à concourir en phase offre pour le :

**Lot n°1**

1. Groupement d'Entreprises Conjoint ATELIER LJM (mandataire)/HEXA-CONCEPT/CRBA à Annecy (74)
2. Groupement d'Entreprises Conjoint ADP DUBOIS PAYSAGE ET URBANISME (mandataire)/ECR ENVIRONNEMENT CENTRE EST/PLANTIER à Annecy (74)
3. Groupement d'Entreprises Conjoint IN SITU - SAS JALBERT ET ASSOCIES (mandataire)/PRESENTS/EKOCONCEPT /STRATERA/JohannALLEMAND (FloRE.biodiv21) à Lyon (69)

**Lot n°2**

1. Cabinet TEMPORA à Forest (11) - Belgique
2. Groupement d'Entreprises Solidaire LA PLUME ET LE PLOMB (mandataire)/ GERALDINE GRAMMON/MIRANA METZGER/TRS COMMUNICATION/LUMINARISTE/ATELIER 2HZ à Clisson (44)
3. Cabinet ALICE DANS LES VILLES à Lyon (69)

**Lot n°4**

4. Cabinet AKOVAS à Fragnes la Loyere (71)

CONSIDERANT que l'invitation à concourir concernant la phase offre, a été envoyée le 26 septembre 2024, sur le profil acheteur de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, marchéspublics.ain, et qu'à l'issue de la date de remise des offres, tous les soumissionnaires ont remis une offre dans le délai imparti ;

VU l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres ad hoc, lors de sa séance en date du 16 décembre 2024, de chaque marché public pour une durée de 32 mois (toutes tranches confondues) à compter de la date de notification et pour un montant total détaillé comme suit :

**Lot n°1 - Réaménagement paysager du parc historique et valorisation scénographique**

Groupement d'Entreprises Conjoint IN SITU-SAS JALBERT ET ASSOCIES /PRESENTS /EKOCONCEPT/STRATERA/JohannALLEMAND (FloRE.biodiv21) dont le mandataire est la Société IN SITU-SAS JALBERT ET ASSOCIES à Lyon (69) pour un montant total de 122 676,00 € HT (toutes tranches et missions confondues) et décomposé comme suit :

Mission de base : forfait provisoire de rémunération d'un montant de 118 076,00 € HT (toutes tranches confondues) calculé en appliquant un taux de 9,42 % au montant prévisionnel des travaux estimé à 1 254 000 € HT.

Mission complémentaire n°1 : participation au Comité Scientifique (CS) pour un montant de 4 600,00 € HT.

**Lot n°2 - Aménagement muséographique et scénographique du château, du parc et du bâtiment d'accueil**

Cabinet TEMPORA à Forest (11) - Belgique pour un montant total de 196 065,00 € HT (toutes tranches et missions confondues) et décomposé comme suit :

Mission de base : forfait provisoire de rémunération d'un montant de 189 750,00 € HT (toutes tranches confondues) calculé en appliquant un taux de 16,50 % au montant prévisionnel des travaux estimé à 1 150 000 € HT.

Mission complémentaire n°1 : Pilotage du Comité Scientifique (CS) pour un montant de 6 315,00 € HT.

**Lot n°4 - Mission Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC)**

Cabinet AKOVAS à Fragnes la Loyere (71) pour un montant total de 45 720,00 € HT (toutes tranches et missions confondues) et décomposé comme suit :

Mission de base : forfait définitif de rémunération d'un montant de 45 220,00 € HT (toutes tranches confondues).

Mission complémentaire n°1 : Participation du Comité Scientifique (CS) pour un montant de 500,00 € HT.

- PREND ACTE de l'attribution, par la Commission d'Appel d'Offres ad hoc, des marchés publics de maîtrise d'œuvre concernant la valorisation du château de Chazey-sur-Ain et de son parc pour un montant total de 364 461.00 € HT détaillé ci-dessus.
- PRECISE que la rémunération définitive des lots n°1 et n°2 sera fixée par voie de modification après acceptation de la mission Avant-Projet (AVP) selon les dispositions prévues au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).
- INDIQUE que les prix sont révisables mensuellement.
- PRECISE qu'il est possible de confier ultérieurement au titulaire de chacun des lots, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires dans la limite des montants suivants :
  - Lot n°1 : 31 000 € HT ;
  - Lot n°2 : 33 000 € HT ;
  - Lot n°4 : 5 000 € HT.
- DECIDE de signer les marchés publics à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 31 décembre 2024*

*Publiée le*      **06 JAN. 2025**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 31 décembre 2024.

Le Président  
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

